

BULLETIN DE PARTICIPATION

(à retourner dûment rempli et signé avec le travail)

Nom de l'établissement : _____

Ville de l'établissement : _____

Code postal : _____

Ecole Collège Lycée Classe : _____

Nom du professeur : _____

Représentant légal de l'élève : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Nom de l'élève: _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

J'autorise mon fils/ma fille ci-dessus à participer au Concours scolaire 2021/2022 :

«Voyage au Portugal / Voyage en France»

J'accepte pour lui/pour elle l'intégralité du règlement du concours.

Fait à _____, le _____

Signature :

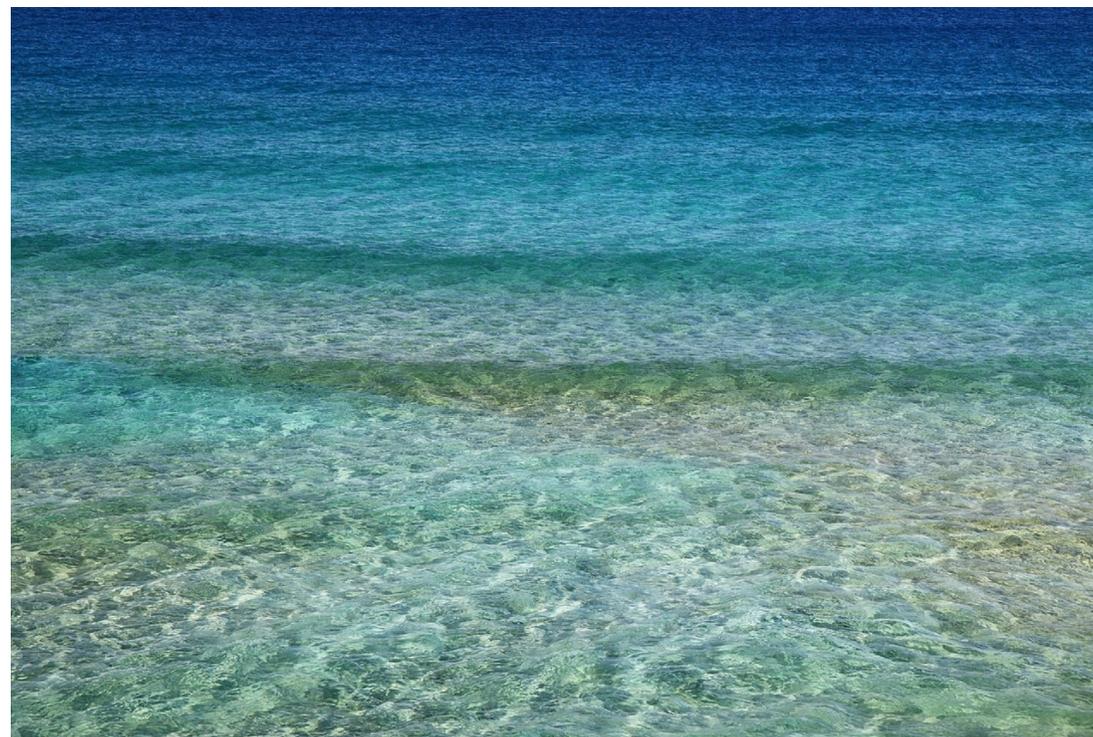
Durée de conservation des données :

Les données à caractère personnel collectées et traitées dans ce concours ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement et ce conformément à la loi.

Les données à caractère personnel des participants et de leurs parents ne font pas l'objet de transfert hors union européenne.

Vous pouvez vous inscrire aussi en ligne. Consultez le site de l'ADEPBA.

SAISON FRANCE – PORTUGAL 2022



Concours Scolaire

VOYAGE



VIAGEM



A.D.E.P.B.A

22 rue Deparcieux - 75014 PARIS

Téléphone : 06 08 65 50 23

secretariat@adepba.fr - www.adepba.fr

APPF

Escola B1/JI Mestre Querubim Lapa – Travessa Estêvão Pinto à Rua de Campolide – 1070-124 LISBOA

Mobile : (+351) 927 585 991

Site : www.appf.pt

Email : appf.appf@gmail.com

Manifestation organisée dans le cadre de la Saison France-Portugal 2022



GEPAC

GABINETE DE ESTRATÉGIA,
PLANEAMENTO E AVALIAÇÃO CULTURAIS



Article 1. Organisation

Le Concours scolaire « **Voyage au Portugal / Voyage en France** » est organisé par :

l’ADEPBA (Association pour le Développement des Études Portugaises, Brésiliennes, d’Afrique et d’Asie lusophones)

Maison des Associations du 14ème Arrondissement

Association ADEPBA

Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux

75014 PARIS

Tél. 06 08 65 50 23

E-mail : secretariat@adepba.fr

Site : www.adepba.fr

Et par :

L’APPF (Association Portugaise des Professeurs de Français)

Escola B1/JI Mestre Querubim Lapa – Travessa Estêvão Pinto à Rua de Campolide – 1070-124

LISBOA

Mobile : **(+351) 927 585 991**

Site : www.appf.pt

Email : appf.appf@gmail.com

Article 2. Mécénat

Le Concours « **Voyage au Portugal / Voyage en France** » est réalisé par l’ADEPBA et l’APPF grâce au mécénat de la Saison France-Portugal, de l’Ambassade de France au Portugal et de l’Institut Français du Portugal.

Article 3. Objet du concours

Le concours s’intitule : « **Voyage au Portugal / Voyage en France** » et porte sur le thème du voyage, thème inscrit dans les programmes officiels pour l’enseignement du portugais ou du français dans l’enseignement primaire et secondaire de ces deux langues en France et au Portugal. Les élèves sont invités à créer, individuellement ou en groupe (maximum 3 participants par groupe), un document vidéo (entre 2 et 5 minutes), sur ce thème du voyage.

Article 4. Classes concernées

Ce concours est ouvert à tous les élèves qui étudient le portugais en France (Métropole et Outre-Mer) ou le français au Portugal (continent et îles) que ce soit à l’école primaire, au collège ou au lycée d’enseignement général, technologique et professionnel publics ou privés sous-contrat.

Le Concours comporte 3 niveaux avec des critères d’évaluation correspondants :

- Niveau primaire (CM1 et CM2 en France ; 5.^o et 6.^o *anos* au Portugal)

- Niveau collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème} en France ; 7.^o, 8.^o et 9.^o *anos* au Portugal)

- Niveau lycée (de la 2nde à la Terminale ; 10.^o, 11.^o et 12.^o *anos* au Portugal).

Article 5. Inscription

Le règlement du concours et le bulletin de participation (formulaire d’inscription électronique) seront disponibles sur le site de l’ADEPBA (www.adepba.fr) ou de l’APPF (www.appf.pt).

Une inscription est valide à la double condition que le travail accompagné du bulletin de participation dûment rempli par le représentant légal ou le professeur responsable de l’élève, soit envoyé au plus tard le **10 mars 2022**.

Article 6. Travaux

Il s’agira, dans tous les cas, et pour tous les niveaux, d’un travail individuel ou collectif (maximum 3 élèves)

Article 6.1. Réalisation

Les travaux soumis à ce concours devront répondre aux critères suivants :

- Respecter le thème du voyage,

- S’inspirer ou illustrer des œuvres, des chapitres ou des citations d’auteurs qui ont traité le thème du voyage (par exemple, José Saramago, Miguel Torga, Jean-Marie Gustave Le Clézio, Eric-Emmanuel Schmitt, Michel Tournier),

- Exprimer des connaissances, visions, témoignages et/ou émotions autour du thème du voyage réel, virtuel ou littéraire, en prenant la forme, par exemple, d’un reportage, d’un court-métrage ou d’un journal télévisé,

- Être présentés en langue portugaise (pour les élèves de l’enseignement français) ou en langue française (pour les élèves de l’enseignement portugais),

- Être enregistrés au format vidéo .mp4,

- Comporter une durée entre 2 et 5 minutes.

Les travaux qui ne respectent pas l’ensemble des critères mentionnés à cet article seront automatiquement rejetés.

Article 6.2. Identification des travaux

Les productions doivent être envoyées au plus tard le **10 mars 2022** via un formulaire électronique prévu à cet effet et disponible sur le site de l’ADEPBA et de l’APPF.

Le jury du concours

Les productions ne seront pas retournées à leurs auteurs, qui s’engagent à en céder gratuitement tous les droits non commerciaux de diffusion (exposition, publication, projection, etc.) aux organisateurs du concours (ADEPBA et APPF).

Article 7. Composition du jury et évaluation

Le jury sera composé d’internautes, de membres de l’ADEPBA et de l’APPF, de mécènes et de représentants de l’Inspection (France) et du ministère de l’Education (Portugal).

Le jury établira lui-même les modalités d’évaluation des productions reçues.

Les décisions du jury seront souveraines et incontestables.

Article 8. Palmarès et prix

Le palmarès récompensera par niveau (primaire, collège et lycée) et pour chaque pays les **10 meilleures vidéos**.

Prix décernés pour chaque niveau (école primaire - collège - lycée) à chaque lauréat : Un livre illustré ou un DVD sur un reportage ou un film sur le thème du voyage ou un CD musical.

**Dans le cas d’un travail collectif, chaque lauréat recevra le même prix.*

Les vidéos seront publiées sur les sites ADEPBA (www.adepba.fr) et APPF (www.appf.pt) ou sur une page internet consacrée au concours du **20 mars** (journée internationale de la Francophonie et de la langue française) au **5 mai** (journée mondiale de la langue portugaise) pour votation des internautes. La communication des résultats sera publiée sur le site des deux associations le **9 mai 2022**, journée de l’Europe. Les lauréats seront contactés via leur professeur pour participer à la cérémonie de remise des prix.

Article 9. Remise des prix

Une cérémonie de remise des prix sera organisée par vidéoconférence le **9 juin 2022**.

Article 10. En cas d’annulation du concours

L’organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, par suite d’un événement de force majeure le concours devait être annulé, reporté ou modifié, de même que pour tout vol, perte, retard ou dommages causés lors de l’acheminement des travaux. En cas de non-disponibilité de l’un des prix, une récompense de valeur équivalente serait attribuée.

Aucun échange ou contrepartie financière ne sera accordée en lieu et place de l’un des prix.

Article 11. Données personnelles

Pour participer au concours, vous devez obligatoirement remplir le bulletin de participation (formulaire d’inscription électronique). Les responsables du traitement de vos données sont l’ADEPBA et l’APPF, dont les coordonnées sont précisées à l’article 1 du règlement. Vos données sont confidentielles. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 Juin 2018 relative à la protection des données personnelles (France) et à la loi n° 58/2019, du 8 août 2019 (Portugal), chaque participant dispose du droit d’accès, de rectification, d’effacement, en particulier de demander l’effacement de ses données à caractère personnel, si elles ont été recueillies lorsqu’il était mineur, ou une limitation du traitement, ou du droit de s’opposer au traitement et du droit de portabilité des données à caractère personnel le concernant. Chaque participant peut s’opposer au traitement de ses données à caractère personnel, de plus, le participant peut s’opposer à tout moment à ce que ses données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection. L’exercice de vos droits s’effectue à l’adresse suivante : ADEPBA, 22 rue Deparcieux, 75014 Paris ou APPF, Escola B1/JI Mestre Querubim Lapa – Travessa Estêvão Pinto à Rua de Campolide – 1070-124 LISBOA.

En cas de litige vous avez le droit de saisir la commission nationale informatique et libertés (France) ou le tribunal compétent (Portugal).

Le simple fait de participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.